RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 11363
Numéro SIREN : 423 700 863
Nom ou dénomination : EQUIGEST

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2021 sous le numéro de dépôt 33956

Bilan Actif

:QUIGEST

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 03/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 730	2 128	602	704
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 400	4 400		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**7 130**	**6 528**	**602**	**704**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	604 027	441 110	162 918	180 620
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**604 027**	**441 110**	**162 918**	**180 620**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	**48 574**		48 574	46 843
TOTAL immobilisations financièrss :	**48 574**		**48 574**	**46 843**
ACTIF IMMOBILISÉ	**659 732**	**447 638**	**212 094**	**228 167**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	91 537		91 537	
Créances clients et comptes rattachés	762 799		762 799	1 201 265
Autres créances	70 404		70 404	51 254
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**924 740**		**924 740**	**1 252 520**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 316 168	365	3 315 803	4 227 129
Disponibilités	1 738 446		1 738 446	788 893
Charges constatées d'avance	86 374		86 374	145 993
TOTAL disponibilités et divers :	**5 140 988**	**365**	**5 140 623**	**5 162 016**
ACTIF CIRCULANT	**6 065 726**	**365**	**6 065 363**	**6 414 535**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	6 725 460	448 003	6 277 457	6 642 702

ilan Passif

ıUIGEST

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 03/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			23 667	20 361
Autres réserves				
Report à nouveau			3 523 640	3 254 045
Résultat de l'exercice			657 220	772 900
		TOTAL situation nette :	**5 304 527**	**5 147 306**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**5 304 527**	**5 147 306**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2 568	804
Emprunts et dettes financières divers			208	208
		TOTAL dettes financières :	**2 776**	**1 013**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			5 260	
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			324 544	519 970
Dettes fiscales et sociales			586 334	946 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			7 992	
Autres dettes			46 025	26 835
		TOTAL dettes diverses :	**964 895**	**1 493 555**
PRODUITS CONSTATÈS D'AVANCE				828
		DETTES	**972 931**	**1 495 396**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	6 277 457	6 642 702

ompte de Resultat (Premiere Partie)

QUIGEST

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 03/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 768 623		5 768 623	6 036 618
Chiffres d'affaires nets	**5 768 623**		**5 768 623**	**6 036 618**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 677	588
Autres produits			3 077	3 469
PRODUITS D'EXPLOITATION			**5 788 377**	**6 040 675**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 856 260	1 940 906
TOTAL charges externes :			**1 856 260**	**1 940 906**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			319 638	253 674
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 773 453	1 765 146
Charges sociales			704 829	876 414
TOTAL charges de personnel :			**2 478 282**	**2 641 560**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54 735	51 024
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**54 735**	**51 024**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			150 387	101 987
CHARGES D'EXPLOITATION			**4 859 303**	**4 989 152**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**929 075**	**1 051 523**

ompte de Résultat (Seconde Partie)

)UIGEST

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 03/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**929 075**	**1 051 523**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	280	376
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 505	37 708
Reprises sur provisions et transferts de charges		32 911
Différences positives de change		379
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 785	**71 373**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	76	
Intérêts et charges assimilées		33
Différences négatives de change	1 834	2 487
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 254	136
	3 164	**2 656**
RÉSULTAT FINANCIER	**622**	**68 717**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**929 696**	**1 120 240**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 560	6 703
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	10 560	**6 703**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(10 560)**	**(6 703)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	261 916	340 637
TOTAL DES PRODUITS	**5 792 163**	**6 112 046**
TOTAL DES CHARGES	**5 134 942**	**5 339 148**
BÉNÉFICE OU PERTE	657 220	772 900

ANNEXES

Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 277 457 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 657 220 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis au 31/12/2020.

1.1. Présentation de la société

Equigest SA est une société de gestion indépendante constituée le 22 juillet 1999.

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés en France sous le numéro 423 700 863.

Le siège social est situé au 153 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

1.2. Faits marquants de la société

Néant.

Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.
Les principes et méthodes comptables sont identiques á ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2019.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis á jour par le réglement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 ;
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-aprés :

2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée d'utilisation des biens concernés.

2.3. Titres de participation

Les titres figurent à l'actif à leur valeur d'apport ou au prix d'acquisition.
A chaque arrêté comptable, une dépréciation à hauteur de la moins-value latente est enregistrée lorsque la valeur d'utilité du titre est inférieure à son coût historique.

2.4. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en fonction des risques de non-recouvrement.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée.
Au 31 décembre 2020, la valeur des placements s'élève à 3 315 803 euros, soit une moins-value latente de 365 euros.

2.6. Provisions

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources future.
Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation de sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date d'arrêté comptable. Une revue régulière des éléments constitutifs des provisions est effectuée pour permettre les ajustements nécessaires.
Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation n'est disponible, aucune provision n'est constituée et une information est donnée en annexe.

2.7. Régime d'avantages au personnel

L'évaluation de la provision est effectuée selon la méthode des unités de crédits projetées, c'est-à-dire que chaque période d'activité complémentaire engendre un droit complémentaire. La société ne comptabilise pas ce montant au passif.
A la clôture de l'exercice 2020, la dette actuarielle de la société est estimée à 89 714 euros. Pour estimer le montant de l'engagement total actualisé à la date du 31/12/2020, les hypothèses ont été déterminées à partir des paramètres économiques et sociaux suivants :

- 1 % d'augmentation annuelle des salaires,
- L'âge de départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans,
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 1,2 % (inflation comprise).
- Le taux de rotation retenu se décompose ainsi :

Tranche d'âge retenu pour le calcul	Cadre	Employé
0 à 19 ans	0%	0%
20 à 29 ans	7%	7%
30 à 39 ans	4%	4%
40 à 49 ans	1%	1%
50 à 59 ans	2%	2%
60 à 69 ans	0%	0%

2.8. Honoraire du commissaire aux comptes

A la clôture de l'exercice 2020, les honoraires des commissaires aux comptes portés en charges au compte de résultat au titre de leur diligences d'audit légal s'élévent à 14 016 euros HT.

2.9. Transfert de charge

La société a perçu une indemnisation d'un montant de 872 euros suite à la réparation d'un des véhicules de la société.
Les avantages en nature portés en produits s'élévent à 15 805 euros.

2.10. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.11. Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.
Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Chapitre 3 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Variation des valeurs Brutes :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 130			7 130
Immobilisations corporelles	567 096	36 931		604 027
Immobilisations financières	46 843	1 731		48 574
TOTAL	**621 069**	**38 662**		**659 731**

Mouvement des amortissements et provisions :

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 426	102		6 528
Immobilisations corporelles	386 476	54 634		441 110
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**392 902**	**54 736**		**447 638**

Détail des immobilisations (incorporelles et corporelles) et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	2 730	2 128	602	De 3 à 12 ans
Autres immobilisations incorpor.	4 400	4 400	0	5 ans
Install. gene. agenc. amenag. Div.	111 791	98 921	12 870	De 5 à 8 ans
Matériel de transport	168 694	81 581	87 113	5 ans
Matériel de bureau et informatique	196 172	163 470	32 702	De 2 à 3 ans
Mobilier	104 216	97 137	7 079	De 5 à 30 ans
Œuvre d'art	23 154		23 154	Non amortissable
TOTAL	**611 157**	**447 637**	**163 520**	

Chapitre 3 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Variation des valeurs Brutes :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 130			7 130
Immobilisations corporelles	567 096	36 931		604 027
Immobilisations financières	46 843	1 731		48 574
TOTAL	**621 069**	**38 662**		**659 731**

Mouvement des amortissements et provisions :

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 426	102		6 528
Immobilisations corporelles	386 476	54 634		441 110
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**392 902**	**54 736**		**447 638**

Détail des immobilisations (incorporelles et corporelles) et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	2 730	2 128	602	De 3 à 12 ans
Autres immobilisations incorpor.	4 400	4 400	0	5 ans
Install. gene. agenc. amenag. Div.	111 791	98 921	12 870	De 5 à 8 ans
Matériel de transport	168 694	81 581	87 113	5 ans
Matériel de bureau et informatique	196 172	163 470	32 702	De 2 à 3 ans
Mobilier	104 216	97 137	7 079	De 5 à 30 ans
Œuvre d'art	23 154		23 154	Non amortissable
TOTAL	**611 157**	**447 637**	**163 520**	

3.3. Etat des provisions

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	289	76			365
TOTAL	289	76			365

La variation correspond exclusivement à la dotation sur dépréciation des valeurs mobilières de placement.

3.4. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

Produits à recevoir :

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Crèances clients et comptes rattachés	708 803
Personnel	
Organismes sociaux	900
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres crèances	45 492
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	755 195

3.3. Etat des provisions

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	289	76			365
TOTAL	**289**	**76**			**365**

La variation correspond exclusivement à la dotation sur dépréciation des valeurs mobiliéres de placement.

3.4. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

Produits à recevoir :

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	708 803
Personnel	
Organismes sociaux	900
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	45 492
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	755 195

3.7. Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaire au titre de l'exercice 2020 s'élève à 5 768 623 euros.

3.8. Produits et charges exceptionnels

Aucun produit exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 10 560 euros et correspondent à des dons octroyés et payés au cours de l'année.

Chapitre 4 – Autres informations

4.1 Effectif salarié

L'effectif moyen annuel s'est élevé à 12 personnes en 2020.

4.2 Impôt sur les sociétés

Le résultat fiscal de l'exercice s'élève à 958 043 euros.
Le montant de l'impôt sur les sociétés, au titre de l'exercice 2020, ressort à 261 916 euros. Le taux utilisé pour le calcul est de 28%.

4.3 Information sur les dirigeants

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

4.4 Evénements significatifs de l'exercice

Néant.

4.5 Evénements postérieurs à la clôture

Le contexte épidémique lié au COVID-19 crée une situation économique incertaine mais aucun impact n'est à mentionner dans les comptes annuels au 31 décembre 2020.

EQUIGEST
Société Anonyme au capital de €. 1 000 000
Siège Social : 153 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
RCS PARIS B 423.700.863

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 10 mai, à 10 heures 30,

Les actionnaires de la société, dûment convoqués, se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de leur Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA préside la réunion, en sa qualité de président du conseil d'administration.

M.EMAROT, secrétaire général d'Equigest, assume les fonctions de secrétaire.

Le cabinet KPMG, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 10.000 actions sur les 10.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum de 20% des votes étant réuni, est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2020.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice.
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées.

PXC

JVC

- La certification des rémunérations versées en application des dispositions de l'article L. 225-115-4 du Code de commerce.
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R225-66 et suivants du Code de Commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R225-81, R225-83 et R225-88 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2020,
- Approbation des comptes de cet exercice et décision d'affectation des revenus de l'exercice 2020,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Fixation du montant de la rémunération à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités

Puis, il présente le rapport de gestion du Conseil d'administration.
Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 657.220 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du code général des impôts n'a été constatée au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPC

JPC

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 657.220 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes 500.000.00 €
 soit euros par action 50.00 €

- au compte de report à nouveau 156.480.00€
- au compte de réserve spéciale 740.00€

La société ayant clôturé son premier exercice le 31 décembre 1999, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Année	Dividende	Avoir fiscal maximum
2017	100,00 € / action soit un montant total de 1.000.000,00 € distribué aux actionnaires	-
2018	75,00 € / action soit un montant total de 750.000,00 € distribué aux actionnaires	-
2019	50,00 € / action soit un montant total de 500.000,00 € distribué aux actionnaires	-

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, le dividende est éligible à une réfaction de 40 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPC

JYE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve la fixation à 44.000 euros du montant de la rémunération allouée aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A charge pour le conseil d'administration d'en assurer la répartition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33(0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33(0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

EQUIGEST S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
EQUIGEST S.A.
153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33(0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33(0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

EQUIGEST S.A.

153, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société EQUIGEST S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EQUIGEST S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractére approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financiére et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux régles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

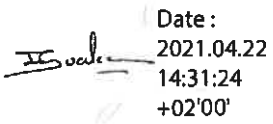
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprècie la prèsentation d'ensemble des comptes annuels et èvalue si les comptes annuels reflètent les opérations et èvènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.



Isabelle Goalec
Associée